

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2017

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Mohammed ZAHID

Absent : Didier JABOUYNA,

Excusés : Florence POURCHERESSE (pouvoir à Y.CRISTIN)

Lors de la séance du **28 septembre 2017**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 31 août 2017.

▼ **Rajout à l'ordre du jour** : Approuvé à l'unanimité

- création d'un poste d'Adjoint technique à 20.65 heures hebdomadaires annualisées
- Décision Modificative concernant le budget assainissement
- Projet de modification du P.L.U.

1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT du 15 septembre 2017

Madame le Maire expose :

- Que la Loi NOTRe prévoit le transfert de l'ensemble des ZAE communales à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres, doit rendre son rapport avant le 30/09 de l'année de la fusion.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 15 septembre 2017 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en Bresse dans le cadre du transfert des zones d'activité économique (ZAE) en application de la Loi NOTRe.

Ces charges ont été évaluées selon une méthode conforme aux dispositions prévues par les textes, dite de droit commun.

Au cours de la même séance, une méthode d'évaluation dérogatoire portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation d'éléments relatifs au FPIC et à la DSC a été proposée. Ne s'agissant pas d'un transfert de charge, seule une fixation libre de l'attribution de compensation (AC) peut s'envisager dans ce cas.

Ces deux points ont donné lieu à un rapport adopté à la majorité de la commission ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2017.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes

La première consiste en l'approbation de l'ensemble du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Si les conditions de vote sont réunies, le Conseil communautaire devra alors délibérer sur la partie du rapport portant sur les attributions fixées librement à la majorité des deux tiers.

Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer dans le courant du mois de novembre sur cette délibération du Conseil communautaire.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire du 11 décembre 2017 fixera le montant des AC définitives 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport de la CLECT.

2. **SIEA** : Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) :
 La proposition du SIEA vise à se substituer à la commune dans les démarches de contrôle et de recouvrement de la RODP provisoire (redevances et droits de passage dus par les opérateurs pour l'occupation du domaine public), comme c'est déjà le cas pour les RODP gaz et électricité perçues sur les installations existantes, dont le reversement est en cours de mandatement,
 Cette démarche est assurée gracieusement par le SIEA.
 Le Conseil Municipal instaure le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires et charge le SIEA de se substituer à la commune.
3. **P.L.U.** le projet de modification est en cours concernant les zones A et N pour y autoriser l'aménagement, l'extension et les annexes aux bâtiments d'habitations existants.
 Le projet comporte également le repérage d'anciens bâtiments agricoles n'ayant plus d'usage agricole et pouvant changer de destination.
4. **DECISION MODIFICATIVE N°1** sur le budget ASSAINISSEMENT.
 Sur le compte 61523 (réseau) enlever 1 733.60 €
 Sur le compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) rajouter 1 733.60 €
 Concerne une facture de la Chambre d'Agriculture qui était effectivement due
5. **Création d'un poste d'Adjoint technique à 20 heures 65 annualisées** pour 1 an en remplacement d'un départ à la retraite.
6. **Vente de bois** : la Sarl MULTIBOIS a formulé une demande pour abattre un taillis situé sur une parcelle communale chemin de la Mollardière, ainsi que quelques petits arbres situés de l'autre côté du chemin – prix fixé 350 € TTC
7. **SDIS – Débitmètres** Depuis le 21 mars 2017, les maires des communes doivent faire effectuer par leur service public D.E.C.I le contrôle périodique des bornes incendie (P.E.I). Se pose le problème des débitmètres qui étaient auparavant prêtés par le SDIS. Une réflexion est à mener avec le syndicat des eaux ou la CA3B pour l'achat et la maintenance de ce matériel.
8. **SIEA** : éclairage public – proposition de pose d'horloges astronomiques : dossier à l'étude
9. **Nouveaux horaires de la mairie** :
- | | | |
|--|----------|------------------------|
| Permanence téléphonique : tous les jours | lundi | 8h30 12h – 13h30 16h30 |
| 9h 12h – 13h30 16h | Mercredi | 8h30 12h – 13h30 18h |
| | Mardi | } 8h30 12h |
| | Jeudi | |
| | Vendredi | |
10. **Travaux en cours** :
- *appartement 6 place de la Mairie* remise aux normes électriques
 - *local pompier et communal* : l'entreprise DRUGUET a terminé les cloisons et posée les fenêtres, il ne reste que les travaux d'électricité
 - *Cimetière* : fermeture du grand portail et modification du règlement en cours
 - *Sécurité* : réunion avec le département le 30 octobre concernant les travaux de sécurisation route de Certines (crèche)

11. **Réunion sur le projet d'aménagement** du tènement MARGUIN / CHAPIRON le 16 octobre 2017 avec l'EPF et la CA3B
12. **Départ à la retraite** de Madame Christine MARTINEZ le 1^{er} octobre
13. **GROUPE SCOLAIRE** : Une étude est en cours avec l'organisme ALEC concernant le restaurant scolaire pour l'isolation phonique et le bâtiment école mairie pour l'isolation thermique.
14. **Recensement de la population** : le recensement de la population aura lieu en janvier 2018.

Informations diverses :

- REPAS DU CCAS : le 2 décembre

Dates des prochains conseils :

2017 : 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre

Levée de séance à 22h10